

Mise à jour des mesures sanitaires pour les sports de pagaie

Suite aux annonces du Premier ministre de jeudi dernier, de nouvelles restrictions s'appliquent depuis ce vendredi 19 mars minuit, et pour quatre semaines, dans 16 départements du territoire national : ceux d'Ile-de-France, ceux des Hauts-de-France, les Alpes-Maritimes, l'Eure et la Seine-Maritime.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, diffusé ce jour, suite à la publication du décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Voici les principaux changements à retenir :

Dans les 16 départements soumis aux mesures sanitaires renforcées :

Les pratiquants individuels ainsi que les adhérents et leurs encadrants bénévoles doivent respecter le **rayon de 10km du domicile**. Les sportifs de haut niveau, les stagiaires de la formation professionnelle et l'encadrement professionnel sont autorisés à déroger à cette règle.

Sur l'ensemble du territoire :

Couvre-feu sur l'ensemble du territoire de 19h à 6h du matin, qui ne concerne pas les publics dérogatoires que sont notamment les sportifs inscrits sur PSQS et les stagiaires de la formation professionnelle.

Compétitions et rassemblements :

- les compétitions amateurs demeurent interdites sur l'ensemble du territoire ;
- les compétitions sont autorisées pour les SHN (périmètre PSQS) et se déroulent à huis clos.

Accès aux piscines :

- les scolaires sont dorénavant autorisés à accéder aux piscines couvertes, ce qui permettra la mise en place des tests d'aisance aquatique ;
- les périscolaires ne sont pas autorisés à accéder aux piscines couvertes, mais sont toujours autorisés à accéder aux piscines découvertes

Kayak polo :

- la pratique avec ballon est autorisée ;
- mais les contacts entre pratiquants demeurent interdits. Les sportifs inscrits sur PSQS ne sont pas soumis à cette dernière interdiction.

Vous retrouverez d'ici lundi sur le site internet de la fédération (<https://www.ffck.org/>) le **guide de lecture actualisé** des mesures sanitaires préconisées par la FFCK aux clubs et aux bases.

Nous avons donc la chance, contrairement à beaucoup d'autres sports, de pouvoir continuer à proposer un accueil de qualité et sécurisé, ainsi qu'une activité de plein-air dans nos structures.

A nous d'en profiter, non seulement pour nos adhérents, mais aussi pour capter et fidéliser de nouveaux publics. Plus que jamais « Pagayez en club ! » va constituer notre cri de ralliement.

Bon courage à toutes et tous.

Jean ZOUNGRANA

Président de la FFCK et Sports de Pagaie